



HANDI MAIS PAS QUE !

Association de type loi 1901

Siège social : 60 bd Général de Gaulle
64700 HENDAYE

N° SIRET du siège : 85160917200024

Adresses mails de contact :

nathaliehandicap@hotmail.com

<https://www.handi-mais-pas-que.com>

ASSEZ DE CETTE MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE !!!!

Nous voulons être des citoyens reconnus !

Oh, nous savons bien que beaucoup vont lever les bras au ciel en disant que notre **association HANDI MAIS PAS QUE !** va trop loin dans ses termes !!

NON, Mesdames et Messieurs les Députés ! Nous n'allons pas trop loin ! Il faut dire les choses comme elles sont !

Cela fait des mois que notre **Association HANDI MAIS PAS QUE !** essaie d'alerter le corps politique, et les législateurs.

En février dernier nous vous avons envoyé un mail pour dire **STOP A LA PRISE EN CHARGE DU REVENU DES CONJOINTS DANS LE CALCUL DE L'AAH !** Dernièrement début juin 2019, vous avez TOUS reçu des mails afin de vous dire que nous personnes en situation de handicap, nous disions **NON A L'UNCLISION DU L'AAH DANS LE FUTUR RUA !**

Beaucoup d'entre vous, nous ont gentiment répondu en effet de **leurs craintes pour cette inclusion dans le RUA de l'AAH**, malgré le fait que la majorité d'entre vous nous aient dit leurs désaccords et leurs incompréhensions sur ce fait **croions que vous n'avez pas réellement mesuré les impacts néfastes que vont avoir ces RUA !**

En effet entre **une population vieillissante qui doit choisir** entre acheter un steak pour manger et des couches culottes (car non remboursées pas la CPAM pour les personnes incontinentes du fait de leurs pathologies), **des personnes en grandes précarités financières et morales devant faire face aux perpétuels reproches** et montrés continuellement du doigt pour à leur non-activité du fait de la hausse du chômage dans notre pays, nous **TIRONS LE SIGNAL D'ALARME !!!!**

N'oublions pas que ce n'est pas un choix que d'être au chômage et encore moins quand on a 50 ans et qu'aucun employeur ne vous veut du fait de votre âge !!! Et encore moins quand nous sommes reconnus RQTH (travailleurs handicapés), c'est bien beau de faire des DUO DAYS !! Mais totalement hypocrite, c'est comme si on disait "balade toi avec ton handicapé" ON N'EST PAS A LA FOIRE !!!! Cela donne peut-être bonne conscience à certains, mais c'est pour la représentation et le marketing de l'entreprise !!! **Allez demander si des employeurs dans les campagnes ou petites villes emploient des personnes en situation de Handicap ??** Tous les jours notre association HANDI MAIS PAS QUE ! reçoit des témoignages de travailleurs reconnus RQTH qui ne trouvent pas de travaux, eux aussi vous allez les envoyer à l'abattoir au même régime que les autres chômeurs ?

Ne voyez-vous pas le malaise en France ? N'entendez-vous pas nos soignants au bord du gouffre, et que les hôpitaux agonisent ? N'écoutez-vous pas nos Pompiers qui mettent leur vie en danger pour sauver la population et que leurs conditions de travail et rémunération n'est plus digne de leur engagement pour la population ? N'entendez-vous pas nos aînés qui n'ont plus assez pour vivre alors que toute leurs vies ils ont travaillé, et se retrouvent dans des EHPAD où ils meurent à petit feu, sans plus aucune dignité, car le personnel est tellement réduit que nos aînés n'ont droit qu'à une malheureuse douche pas semaine (et encore faut pas plus de 10minutes pour tout faire car le personnel n'a plus de temps à leur accorder !!!) ?

Et que dire de nous, les personnes en situation de handicap ? Depuis plus de 40 ans les pouvoirs publics **essaient de nous cacher dans des institutions qui ont pignons sur rue** mais qui, **pour certaines d'entre-elles** cachent derrière leurs murs des maltraitements bien plus graves que des maltraitements institutionnelles, mais dont **la chape de plomb du silence est mot d'ordre** et des enfants et de jeunes adultes **subissent sans pouvoir rien dire** des privations de nourritures, des **maltraitements physiques et psychologiques**, des maltraitements allant jusqu'aux **plus profonds de l'horreur à savoir être les proies de prédateurs sexuels !!** Qui malgré que les responsables d'établissements et les organismes d'états soient au courant de ces horreurs nient et cachent l'innommable car les structures seraient alors fermées !!!

Mais malheureusement quand **les parents ou les associations veulent le dénoncer**, ce ne sont que **soucis qui s'enchainent** pour ces lanceurs d'alertes, les privations de visites de leurs enfants (oh toujours pour un bon prétexte bien sûr), et une négation des faits (qui pourtant sont réels quand un jeune adulte handicapé parle à son père de ce que lui fait subir un éducateur, il ne peut pas l'inventer !!! Mais non, là encore, on empêche le père de voir son enfant, on filtre les appels téléphoniques, les directeurs et organismes connaissant les problèmes **étouffent les faits !!!** Certains directeurs organisent même des confrontation VICTIME/BOURREAU sans psychologue, sans les tuteurs !!! Et en plus le jeune adulte dit après à son père "je lui ai pardonné, ce n'était pas méchant, il s'est excusé" !!!! **MAIS QUELLE HONTE !!! QUAND ALLEZ VOUS BOUGER ?** Nous les associations ça fait 20 ans qu'on essaie de lutter contre ça, mais c'est le pot de fer, contre le pot de terre !!!

Et ça ce n'est pas de la **MALTRAITEMENT INSTITUTIONNELLE ?**

Il va vraiment falloir que les pouvoirs publics et les législateurs se **saisissent au plus vite de ce dossier au lieu d'essayer de rendre encore plus précaire la situation des personnes en situation de handicap, mais pour cela il faut se donner les moyens pour inclure le HANDICAP dans notre société, et le vouloir pour faire changer les mentalités !!!** Le secret à notre avis sera l'éducation des plus jeunes sur le droit à la différence et au handicap !

Mais revenons au sujet actuel qui est actuellement en concertation depuis début juin, à savoir si l'AAH sera incluse dans le RUA ou pas ! Tout d'abord, **notre association HANDI MAIS PAS QUE !** ainsi que ses membres et les personnes qui la soutiennent, veulent souligner le caractère contradictoire de cette concertation ! En effet ayant eu accès à la liste des **personnes présentes dans cette commission**, nous associations, nous rendons encore compte que la représentation des personnes en situation de handicap **est encore et encore faite avec les mêmes personnes et associations qui sont là depuis 40 ans !!**

Les personnes touchant une AAH à taux plein (et ce n'est pas la majorité des personnes en situation de handicap), **n'ont jamais touché la PRIME DE NOËL, ils n'ont pas droit à la CMU !!!** Alors où est la logique ??? **On veut nous faire croire que l'AAH est un minima social quand cela arrange le gouvernement pour pouvoir l'inclure dans le futur RUA, mais quand cela ne l'arrange pas, ce n'est pas un minima et donc on ne leur verse pas la prime de Noël, ni droit à la CMU !!!**

Et vous ne voyez toujours pas la **MALTRAITEMENT INSTITUTIONNELLE ?**

Qu'on en finisse avec ce statut précaire ! Nous revendiquons un **REVENU D'EXISTENCE INDIVIDUEL à hauteur du SMIC BRUT fiscalisé ! (Sans prise en compte du revenu du foyer)**,

Nous demandons **l'ABANDON DE L'INCLUSION DE L'AAH DANS LE FUTUR RUA !**

Malheureusement, nous pensons et nous ne sommes pas les seuls que les décisions prises pour la majorité des personnes en situations de handicap ne **sont que trop succinctes et avec trop de vides juridiques** !!! A preuve ce qui est en train de se passer actuellement avec **les dérogations** qui s'enchaînent sur la loi ELAN !!! **Et ne parlons pas du vide (ou plutôt néant) juridique dans "la loi n°2005-102 du 11 février 2005**, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées". Et **une date BUTOIRE pour la mise en application on pourrait l'obtenir ? 14 ans que nous attendons** !!! Vous devriez tous faire l'expérience d'une journée en fauteuil ou les yeux bandés pour vous déplacer, nous pensons que vous feriez beaucoup plus vite pour la faire mettre en application partout ! Ah, non c'est vrai, nos députés ont des privilèges et ne se déplacent pas en bus !!!

Mais **qu'attendez-vous pour faire appel à des juristes qui sont eux-mêmes en situation de handicap pour travailler de façon collégiale** sur les lois, ses corrélations et ses vides juridiques ? Qui mieux qu'une personne en situation de handicap et juriste de surcroît, pour trouver et contrecarrer les vides juridiques nombreux dans les lois ?

NOUS DEMANDONS L'ARRÊT DE CETTE MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE OU LES LOBBIS PRIMES SUR L'HUMAIN !

Nous ne voulons plus être "l'Handicapé dans son fauteuil", le "débile", le "boiteux avec sa canne", la "chauve cancéreuse", enfin tout ce qui n'est pas nous !!!!

NOUS SOMMES HANDI MAIS PAS QUE !!!!

HANDI MAIS PAS QUE !

Association de type loi 1901
Siège Social : 60 bd Général de Gaulle
64700 HENDAYE
N° SIRET du siège : 85160917200016
Adresse mail de contact :
nathaliehandicap@hotmail.com
<https://www.handi-mais-pas-que.com>